

Labels et normes de construction

La plupart des constructeurs sélectionnés par Domexpo sont certifiés NF et HQE, des garanties de qualité, de développement durable. Les représentants des consommateurs et les professionnels ont associé la seule démarche reconnue - la démarche Haute Qualité Environnementale avec la seule marque de qualité officielle en maisons individuelles - la certification NF Maison Individuelle - pour créer NF Maison Individuelle démarche HQE. Voici quelques explications sur ces initiales synonymes de fiabilité... et d'économie.

La marques NF

La marque NF est une marque volontaire de certification de produits et services. Elle atteste que le produit ou le service est conforme à des caractéristiques de sécurité et de qualité définies dans un référentiel de certification. Témoignage des démarches collectives engagées volontairement par des fabricants et prestataires afin d'élever le niveau de qualité des produits ou services mis sur le marché, la marque NF permet au client qui la choisit librement de bénéficier d'un produit ou service fiable. La marque NF est une marque de confiance.

La marque NF va au-delà des normes. Elle assure un niveau de qualité supérieure des produits et services qui sont certifiés. De plus, la marque NF garantit un niveau de qualité constant car des contrôles de production, de produits et services en vente sont régulièrement effectués.

La marque NF dans le secteur de la construction

Dans le secteur de la construction, la marque NF est devenue la référence incontestée attestant de la qualité des produits. Plus de 40 % des marques NF concernent le secteur du Bâtiment. Elle concerne la maison individuelle et les contrats de construction de maisons individuelles (CCMI). Elle porte attention aux critères suivants :

- Qualité technique de la maison individuelle : Conception et réalisation selon cahier des charges spécifié incluant autocontrôle, priorité aux matériaux, produits et équipements certifiés ou provenant d'un Avis Technique, relations contractuelles avec des sous-traitants sélectionnés et suivis.

- Qualité technique de la maison individuelle : Au minimum en conformité avec les dispositions des normes DTU, du code de la construction et de l'habitat et de la réglementation technique en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

La démarche HQE, Haute Qualité Environnementale pour la maison individuelle

Pour satisfaire à la démarche HQE, la qualité environnementale de la maison doit être supérieure à la réglementation et à la pratique courante, sur tout ou partie des catégories de préoccupations suivantes :

- Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- Chantier à faibles nuisances
- Gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, de l'entretien et de la maintenance
- Confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif
- Qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau, avec des sous-traitants sélectionnés et suivis

Outre les nombreux bénéfices environnementaux (moins de pollution, moins de consommation de ressources pas ou peu renouvelables, recyclabilité accrue, souplesse de conversion à d'autres usages), cette démarche garantit également des économies. Des coûts différés générés par le fonctionnement de l'habitation (entretien, maintenance, réparations, consommations d'eau et d'énergies etc) seront évités ou diminués.

[Domexpo s'engage- Voir notre charte de construction](#)

Maison neuve déjà construite : la réglementation thermique évolue

Une maison neuve, achetée par exemple dans un lotissement, satisfait au minimum aux exigences réglementaires de la **RT 2005**, qui améliore de 15 % les performances énergétiques édictées dans la précédente réglementation RT 2000.

Les prescriptions de cette réglementation thermique évolueront dans l'avenir pour arriver au niveau du **label BBC**.

Le label BBC « Bâtiment Basse Consommation »

Ce label est conçu pour une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m².an, modulée selon la zone géographique d'implantation. L'association Effinergie a été créée, en partenariat avec plusieurs conseils régionaux et associations, pour assurer la promotion des constructions dont la consommation se situe au niveau du label BBC : elle fédère les maîtres d'oeuvre, constructeurs, banques, pouvoirs publics qui veulent s'y impliquer et met en avant les projets et les réalisations remarquables dans ce domaine.

La réglementation thermique 2005 ou RT 2005

Cette réglementation de performance énergétique pour les bâtiments neufs et parties nouvelles de bâtiments a été créée pour répondre aux enjeux suivants :

Un enjeu planétaire : lutter contre l'effet de serre

Les Accords de Rio et de Kyoto fixent des objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre. La France s'est notamment engagée à réduire la consommation d'énergie des bâtiments qui contribuent, pour plus du quart, à la production des gaz à effet de serre. Le Plan Climat 2004 décrit entre autres les mesures transposant la directive européenne du 16 décembre 2002 qui traite de la performance énergétique des bâtiments. Il spécifie clairement les objectifs de la réglementation thermique des constructions neuves :

- une amélioration de la performance énergétique de la construction neuve d'au moins 15%, pour un objectif de 40% en 2020,
- une limitation du recours à la climatisation,
- la maîtrise de la demande en électricité.

Un enjeu social : maîtriser les loyers et les charges

Pour que chacun puisse trouver un logement correspondant à ses capacités financières, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement reste attentif à la maîtrise du coût global des logements, charges financières et d'exploitation comprises. Les préoccupations actuelles d'économie d'énergie intègrent elles aussi cet aspect. La RT 2005 devrait ainsi permettre de réduire la facture énergétique d'au moins 15% par rapport aux bâtiments construits selon la précédente réglementation RT 2000, contribuant

ainsi à diminuer les charges.

Un enjeu économique : encourager les systèmes et techniques constructives performants

La RT 2005 répond à la stratégie énergétique nationale énoncée par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 : elle permet d'une part de contribuer à l'indépendance énergétique nationale et d'autre part de favoriser la compétitivité économique de l'ingénierie, des techniques et des produits français sur le marché intérieur et à l'exportation.

Voir aussi nos dossiers :

- [Economies d'énergie](#)
- [Aides financières pour une maison basse consommation](#)